



RÉSEAU  
Sénégal

rencontre

## COMPTE RENDU

Journée sur l'eau potable et l'assainissement au Sénégal 29 janvier 2019

Salle AGECA 177 Rue de Charonne, 75011 Paris

### RAPPEL DES OBJECTIFS

Dans le cadre de l'animation du réseau Sénégal, chaque année, le pS-Eau organise une rencontre nationale d'informations et d'échanges sur le secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal

Les objectifs sont de renforcer la cohérence des actions de coopération décentralisée et non gouvernementale avec les cadres institutionnels et réglementaires, encourager la concertation et la complémentarité d'actions, partager des savoir-faire et favoriser les rencontres partenariales.

C'est dans ce cadre que s'est déroulée la rencontre du 29 janvier 2019 entre les acteurs français engagés pour l'accès à l'eau et l'assainissement au Sénégal (collectivités territoriales, Ong professionnelles, associations de bénévoles, partenaires financiers, bureaux d'études.) et les acteurs sénégalais du secteur.

La rencontre s'est tenue sur une journée à la salle AGECA à Paris et a réuni près de 60 participants

[Consulter la liste de participants ici](#)

Contact : en France / Ana Sanchez [ana.sanchez@pseau.org](mailto:ana.sanchez@pseau.org) , au Sénégal / Dame Ndiaye [dame.ndiaye@pseau.org](mailto:dame.ndiaye@pseau.org)

## PROGRAMME DE L'ATELIER

<b>Matinée</b>	
Allocation d'ouverture	Programme Solidarité Eau , CPCSP (Cellule de Planification et de Coordination Sectorielle du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement) et OFOR (Office des forages ruraux)
Panorama de la coopération franco-sénégalaise et présentation du réseau Sénégal pS-Eau	Ana SANCHEZ et Dame Ndiaye , Chargée et missions et d'animation du réseau Sénégal, pS-Eau
La réforme en cours sur l'hydraulique rurale	Ndiamé DIOP, Directeur du Contrôle de l'exploitation - OFOR
Retours d'expérience présentation des projets qui accompagnent la réforme	Ousmane SOW, Directeur de l'ARD (Agence Régional de développement) de Saint Louis et Frédéric DAVID, Responsable Programmes Eau Sénégal Mauritanie - GRET
<b>Après midi</b>	
Retour d'expérience et témoignage de la Ville de Creil	Jean Claude CABARET, Adjoint au Maire et Julie LEGRAND, Chargée des relations internationales - Ville de Creil
Retour d'expérience et témoignage de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin	Ana PIC, Adjointe au Maire - et Philippe Lamort Vice-Président en Charge de l'eau et l'assainissement Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Présentation de la GIRE au Sénégal PAGIRE / Plan d'action pour la GIRE	Niokhor NDOUR, Directeur - DGPRE (Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau)

## ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

### **Président du pS-Eau M. Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT**

- Vœux nouvelle année, excuses pour l'absence du directeur.
- Rappel de l'existence du guide Sénégal à consulter  
<https://www.pseau.org/outils/biblio/resume.php?d=4432&l=fr>

### **Directeur de l'OFOR**

- Au nom du Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, ravis et honorés d'être présents
- De nombreux efforts sont menés pour l'amélioration du secteur au Sénégal et en France grâce à l'appui de la coopération bilatérale, la coopération décentralisée et non gouvernementale. Rappel d'une dynamique au niveau de la sous-région pour la mise en place de la réforme en cours au Sénégal
- Rappel de la délégation présente, nombreuse et désireuse d'échanger avec tous les participants

### **Coordinateur de la CPCSP M. Diallo**

- Rappel du besoin et de l'envie d'échanger entre différents acteurs

### **pSEau Ana Sanchez**

- Présentation et rappel du programme



## PANORAMA DE LA COOPERATION DECENTRALISEE ET NON GOUVERNEMENTALE AU SENEGAL

*Par Ana Sanchez et Dame Ndiaye animation du Réseau en France et au Sénégal pS-Eau*

- Amélioration des taux d'accès à l'eau potable, et dans une moindre mesure de l'assainissement,
- Rappel de l'existence d'une base de données, accessible à tous  
**<https://www.pseau.org/outils/organismes/index.php?l=fr>**
- Présentation des chiffres clés (évolution du nombre de projets, des volumes financiers, des nouvelles collectivités engagées) et des localisations des projets
- Réseau Sénégal : rappel des objectifs et des activités du réseau
- Rappel de l'organisation des services d'eau potable et assainissement et des acteurs à mobiliser lors de la mise en œuvre d'un projet

[Consulter la présentation pS-Eau ici](#)

Lien vers les outils du réseau

- Un atlas recensant les actions **[https://www.pseau.org/outils/actions/action\\_atlas.php](https://www.pseau.org/outils/actions/action_atlas.php)**
- Un annuaire des acteurs du secteur **<https://www.pseau.org/outils/organismes/>**
- Une bibliothèque numérique **<https://www.pseau.org/outils/biblio/>**
- Une Newsletter **<https://www.pseau.org/fr/senegal/newsletters>**

## REFORME DE L'HYDRAULIQUE RURALE AU SENEGAL STRATEGIE, ETAT D'AVANCEMENT ET PERSPECTIVES

*Par Ndiamé DIOP, Directeur du Contrôle de l'exploitation – OFOR*

- Rappel des missions de l'OFOR, structure en charge de la mise en place de la délégation du service public de l'eau en milieu rural au Sénégal, via des contrats d'affermage avec des délégataires.
- Présentation des documents cadres du secteur : Plan Sénégal Emergent (grandes orientations du gouvernement en matière d'EP) ; Lettre de politique sectorielle et de développement
- Historique de l'organisation du secteur (situation de référence) : Dans les années 80s les Comités de gestion des forages ont été mis en place, ils ont été renforcés en 1996 avec mise en place des ASUFOR Associations des usagers de forages. Cette type de gestion a montré ses limites, avec le souci de professionnaliser le sous-secteur en 2002 l'état met en place un appui technique de la part d'opérateurs privés vers les Asofor, test sur 5 régions. En 2014 mise en place de l'OFOR et de la réforme sur la gestion de l'eau en milieu rural

- Avant 2014 les Asofors avaient plusieurs responsabilités, mais difficultés à les assurer, notamment : Tarification disparate sur tout le territoire, faible taux d'accès dans certaines régions, manque de suivi de la qualité de l'eau, gestion technique défaillante (peu de maintenance, et pas de renouvellement)
- Réforme / Délégation du service public : professionnalisation du secteur + intervention du secteur privé + découpage en 8 périmètres.
- 1<sup>ère</sup> DSP signée en Juillet 2015, 6 DSP attribuées et deux en cours de passation
- Contrats d'affermage dans les 8 périmètres, les fonctions de l'opérateur sont l'exploitation courante (production, stockage, distribution...) l'entretien/maintenance des systèmes et la facturation et recouvrement
- Les revenus de l'opérateur : Rémunéré sur les recettes de la vente de l'eau et sur la base d'un tarif défini dans son contrat (Prix exploitant), Reçoit pour le compte de l'autorité contractante une redevance à lui verser et l'ensemble des taxes
- L'Etat assure le renouvellement des ouvrages d'une durée de vie de plus de 10 ans
- L'opérateur privé est responsable du renouvellement des équipements de moins de 10 ans de durée de vie. L'opérateur privé produit et distribue, facture et recouvre et assure la qualité du service et la qualité de l'eau distribuée
- Gestion du contrat= Cahier de charges, contrat de performance et bordereaux de prix unitaire
- Control exerce par l'OFOR mission d'audit, rapports du fermier et mission de contrôle
- Projets 2019 BCI : Recruter un laboratoire agréé pour le contrôle de la qualité de l'eau des périmètres affermés G2G: assurer le suivi de la qualité et entretien des ouvrages de stockage PEAMIR: Equiper les sites de production de systèmes de chloration
- BCI-PASEPAR: Equiper les sites de production en systèmes de système de chloration

[Consulter la présentation OFOR ici](#)



## RESTITUTIONS SYNTHETIQUES DES ECHANGES

**Malal Kane (ABJC)** : Quel est le positionnement des porteurs de projet par rapport à l'OFOR ?

**Cherbourg** : Quelle place pour les collectivités locales françaises ? quel lien avec l'Etat et l'OFOR ? De même, quelle place pour les collectivités sénégalaises ? In fine, quelle place pour la coopération décentralisée eau-assainissement ? Comment faire pour que les élus locaux soient en capacité de faire le suivi, disposent des compétences nécessaires ?

- L'OFOR assure la maîtrise d'ouvrage, et va appuyer les collectivités sur la planification et le suivi des systèmes d'adduction d'eau potable multi villages
- Suivi des contrats et diffusion de l'information aux usagers : un comité sera mis en place mais il n'y a pour le moment pas de schéma défini pour la transmission de l'information, des réflexions sont en cours pour la mise en place du comité
- Gouvernance participative : nécessité que la communauté soit en mesure de faire remonter sa satisfaction/insatisfaction. Retour d'expérience au Kenya : plateforme en ligne pour faire remonter les avis des usagers aux opérateurs.
- Collectivités locales : l'OFOR ne sera pas en mesure tout mener (notamment par manque de moyens), donc les Collectivités ont toujours une place majeure dans la gestion des adductions d'eau.

**Mamadou Traoré (Asso)** : Que se passe-t-il lorsqu'un forage n'est plus fonctionnel avant les 10 ans envisagés ?

- L'état du Sénégal est confronté à un problème de moyens financiers pour le renouvellement des différents forages non fonctionnels. Le travail actuel est de planification du renouvellement et recherche de partenaires pour renouveler les forages.

**Solidarité Embem-France** : Si existence d'un puits dans un village, les gens s'y approvisionnent gratuitement. L'eau a une qualité acceptable, mais qu'est-il prévu par le cadre ? est-ce autorisé, notamment si l'eau est utilisée pour le maraichage ?

- Si le puits est utilisé pour le maraichage, aucun souci. Cependant s'il y a une concurrence avec le réseau EP officiel, c'est à ce moment qu'apparaît un souci.

Est-ce que les DSP vont couvrir tous les forages ou y aurait-il des exceptions ?

- Les forages privés ou pour le maraichage n'entrent pas dans le périmètre des DSP.

**Aquassistance** : Intégration des ASUFORS => quelle prise en compte des fontainiers déjà présents, vont-ils être « récupérés » au sein des délégataires ?

- L'opérateur retenu pour la DSP est libre d'avoir recours aux RH déjà existantes. Il leur a été conseillé d'avoir recours à ces ressources, en fonction des besoins.
- Démarche de passation entre l'opérateur et les Asufor, avec l'appui notamment de l'OFOR

**Hamap** : Si un forage ne peut pas entrer dans une DSP pour le moment, quelle gestion transitoire ? Peut-on toujours avoir recours aux Asufors ?

- Mise en place d'une gestion transitoire qui peut faire recours à l'ASUFOR mais à terme les forages rentreront dans les périmètres DSP

**Ousmane Sao** : question sur l'extension et le renouvellement des réseaux

- L'OFOR est forcé de procéder par priorités, par étapes. Problème majeur reste le financement.

## REGULATION ET REPRESENTATION DE USAGERS DANS LA GESTION DE L'EAU

Par Ousmane SOW, Directeur de l'ARD (Agence Régional de développement) de Saint Louis et Frédéric DAVID, Responsable Programmes Eau Sénégal Mauritanie – GRET

Contexte global de la réforme : les usagers ne sont plus au cœur de la gestion des services, mais l'opérateur. Comment donner une voix aux usagers dans cette nouvelle organisation ?

Trois initiatives en cours permettant le suivi des politiques sectorielles et le suivi des performances des service d'EP : projet PACT (financement UE, appui à la société civile, piloté par Etat) ; recherche-action SENSE (participation des usagers dans les services d'EP) ; dispositif de STEFI (Suivi technico financier des services)

### **Projet PACT**

- Présentation des objectifs et enjeux du projet
- Certification citoyenne : évaluation des services par les acteurs de la société civile. Grille d'évaluation avec 21 indicateurs. Selon le résultat, les services obtiennent un label + mise en place d'un observatoire sénégalais citoyen
- Posture d'amélioration du secteur (plutôt que de revendication).

### **Recherche-action SENSE**

- Constat : dans le cadre de la réforme, pas de transfert des compétences eau-assainissement aux Collectivités Territoriales. Cependant, les Collectivités ont un rôle important à jouer du fait de leur proximité avec les communautés locales/usagers.
- Nécessité de renforcer les structures d'usagers existantes pour qu'elles s'intègrent dans la réforme : réorientation/réorganisation des Asufors pour être une partie prenante de la réforme
- Etudes menées : les usagers affirment ne pas être suffisamment informés sur la réforme, et au-delà d'être informés, ils veulent pouvoir interagir avec les autorités concernées
- Dispositif de représentation des usagers par lots de délégation
- Echelon départemental : élaboration de Plans départementaux pour l'eau + capacité de mobiliser des partenaires + favoriser l'équité territoriale (réduire les disparités au sein du département)
- / ! \ L'initiative SENSE ne souhaite pas mettre en question la réforme ni imposer une solution ; il s'agit de collecter les préoccupations de chacun, notamment les usagers, et de tester des solutions pour satisfaire la politique sectorielle et pour favoriser le dialogue entre les différents acteurs concernés

[Consulter la présentation Gret-ARD ici](#)

## RESTITUTIONS SYNTHETIQUES DES ECHANGES

**Directeur de l'OFOR** : la démarche lui semble difficile à mettre en œuvre sur tous les périmètres. En effet, la consultation est chronophage. Un cahier des charges a été élaboré, dans lequel sont prévus des audits techniques, des audits financiers et une dimension d'évaluation de la satisfaction des usagers vis-à-vis du service. Il faut se conformer à ce cadre pour rester pragmatique.

- Attention, il ne s'agit pas d'animer des cadres de concertation à tous les échelons ! il s'agit de définir des représentants des usagers légitimes pour interagir avec l'OFOR. *D'où l'échelon par lots de délégation qui semble pertinent*

La dynamique d'amélioration de la qualité de l'eau en milieu urbain est en cours avec des nombreux projets en cours (voir PPT)

**Ousmane Sao** : déconnexion entre le cadre réglementaire et les réalités sur le terrain

**Etienne (conseiller Mairie St Pierre)** : quel état d'avancement des travaux dans la commune de Ndiamaran

**Cherbourg** : Comment les Collectivités Territoriales (CT) françaises peuvent continuer à appuyer les investissements de l'OFOR car elles ont un effet levier non négligeable pour mobiliser des financements ? Vont-elles pouvoir relancer une coopération décentralisée, car elles ne peuvent pas signer de partenariat avec l'OFOR, uniquement avec une CT sénégalaise ? Quel support juridique et quel contenu de la convention de coopération décentralisée ?

Les CT ont une place légitime avec la réforme de l'OFOR, son rôle reconnu par la loi est d'appuiera à la planification et la gestion des systèmes d'adduction d'eau potable et le soutien financier du secteur de l'eau et l'assainissement. Le rôle des CT a été renforcé lors de la reforme autant de plus que grâce à la reforme l'OFOR peut également soutenir financièrement la réalisation des infrastructures en milieu rural (exemple projet de HSF Diam diam). La coopération décentralisée à toujours sa place avec la réforme en cours.

- L'OFOR a mis en place un comité de suivi technico-financier du DSP, les réflexions concernant la mise en place de cette dispositif sont en cours, cependant un cahier de charges existe déjà et il est important de le respecter.



## PRESENTATION DU PROJET DE COOPERATION DECENTRALISE D'ACCES A L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT A NAVADJI CIVOL

*Par Jean Claude CABARET, Adjoint au Maire et Julie LEGRAND, Chargée des relations internationales - Ville de Creil*

Présentation du projet dans la ville de La commune de Nabadji Civol est située dans la région de Matam, la phase I est terminée et la phase II en cours. Réflexion sur un projet d'assainissement à Ourosogui

Quelle ressource mobilisée ? Présence de fer ?

- Forage de 180m. Pas de présence de fer, même si effectivement c'est un souci dans la région

[Consulter la présentation Creil ici](#)

## TEMOIGNAGE DE LA VILLE DE CHERBOURG EN COTENTIN ENGAGE DEPUIS NOMBREUSES ANNES DANS UN COOPERATION DECENTRALISE AU SENEGAL

*Par Ana PIC, Adjointe au Maire - et Philippe Lamort Vice-President en Charge de l'eau et l'assainissement Ville de Cherbourg-en-Cotentin*

-Commune nouvelle (81000 habitants) mais maintenant sa coopération malgré la réorganisation territoriale.

-Coopération ancienne avec une collectivité en Casamance. Partenariat qui a révolutionné au cours des années avec des difficultés pour suivre le projet et pour mettre en place un service d'eau. Importance de mettre en place un suivi technique et financière pour la réussite du projet.

-Le premier échelon de gestion doit être la commune

-Mise en place d'un nouveau projet GIRE. Travail de collecte d'infos auprès d'acteurs des différents secteurs concernés pour comprendre les enjeux locaux, et prendre connaissance des problématiques.

-Ouverture d'un laboratoire de control de qualité d'eau en Casamance à Ziguinchor, et l'élaboration d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE). C'est un outil de gestion préventive des risques avec comme objectif stratégique et opération évaluer et prévenir et réduire les risques et les couts. Projets qui actuellement est une réussite de partenariat local avec des formations des techniciens de l'OFOR, des échanges d'expertise et adaptation des nouvelles techniques.

-La gouvernance du service est l'axe principal pour la réussite du projet.

-Témoignage sur les effets positifs d'un projet de coopération pour la ville de Cherbourg en Cotentin, ouverture dans le travail au sein de la collectivité et ouverture au monde des citoyens de la ville.

## PRESENTATION DE LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU AU SENEGAL

Par Niokhor NDOUR, Directeur - DGPRE (Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau)

- Processus GIRE au niveau national récent, mais sinon 1992
  - Partenariat National de l'Eau à partir de 2002, processus de planification à partir de 2004
  - PAGIRE 2007
  - PAGIRE 2 : Redynamiser le Conseil Supérieur de l'Eau et le Comité Technique de l'Eau
- Au niveau territorial, au niveau de chaque UGP ou sous-UGP, mise en place d'un Comité
- Chaque UGP aura un schéma directeur, Sous UGP : 28
- Financement bouclé pour ces outils de planification.

[Consulter la présentation de la DGPRE ici](#)

## RESTITUTIONS SYNTHETIQUES DES ECHANGES

- L'approche Gire n'est pas complètement intégrée dans le cadre des différents projets Quels sont aujourd'hui les informations pour travailler dans ce sens ?  
Il est important de travailler sur la communication, certains dispositifs de communication existent déjà (Brochures dans le cadre du projet de Ndiayes), des nombreuses études sur le sujet au centre national d'études.
- ARD : Nécessité d'une communication permanente sur le sujet, importance d'avoir des relais au niveau territoriale pour porter ses informations et alimenter le dialogue entre les acteurs.
- Cadre de concertation régional qui doit intégrer cette politique et mettre en place une plateforme GIRE. Il faut un dispositif intégré global avec des subcommissions.
- Il faut que les politiques locales puissent être en face de ces décisions de la politique nationale
- Encouragent la concertation.
- La qualité de l'eau au Sénégal est un sujet sur lequel nous devons encore travailler. Certaines zones avec des problèmes de qualité de l'eau, des études d'eau souterraine et d'eau de surface qui ont été faites
- Plan de gestion sanitaire, ce sont un ensemble d'outils pour respecter une qualité d'eau et une qualité, approche global pour vérifier les sources de pollution de l'eau
- Est-ce qu'il y a eu une réflexion ou des études lances pour la prise en compte du changement climatique ?  
Dans les SDGE ce thématique l'est prise en compte, ainsi comme une étude en cours sur la vulnérabilité du bassin et réduire cette vulnérabilité exemple Projet Preferlo qui prévoit de stocker des quantités d'eau
- Nous sommes dans le deuxième phase du programme PAGIRE premier phase des comités locaux ? déclinaison local ? Déclinaison timide au niveau local, cependant la deuxième phase prévoit la gouvernance territoriale

- Solutions fondées sur la nature ? des réflexions sur cette aspect ? L'axe trois de ce qui a été présenté fait appel à ce sujet notamment via des infrastructures résilientes
- SI coopération décentralisée enjeux à articule la reforestation et la gestion de l'eau. Au niveau nationale c'est le ministère de l'environnement qui s'n occupe de cette question. Identification des parcs hydrogéologies au niveau de certaines réserves donc importance de travailler davantage sur des zones « classes »

